



RÈGLEMENT
DOCUMENTAIRES, COURTS ET LONGS MÉTRAGES

• Article 1

Le Festival International du Film de Comédie de Liège explore un cinéma audacieux, populaire et rassembleur, au travers d'une compétition singulière : il est le seul festival en Europe à programmer des comédies internationales. Le seul, aussi, à les récompenser d'un Taureau d'Or ou de Cristal.

Le Festival s'adresse à un public qui partage, sans distinction ni discrimination, une valeur universelle : le rire. Jeunes ou expérimentés, écoliers, étudiants, professeurs, entrepreneurs ou partenaires, comédiens, scénaristes, metteurs en scène, directeurs de casting... À Liège, tout le monde rit, dans toutes les langues !

Le Festival International du Film de Comédie de Liège a pour objet, dans un esprit d'amitié, de rire et de coopération universelle, de révéler et de mettre en valeur des œuvres de qualité, en vue de servir l'évolution de l'art cinématographique et de favoriser le développement de l'industrie du film dans le monde.

• Article 2

Le Festival International du Film de Comédie de Liège n'applique pas de règle de première, mais une attention particulière sera portée aux films qui n'ont pas encore été montrés. Lors de l'inscription, merci de lister les festivals et les prix obtenus précédemment.

Le Festival International du Film de Comédie de Liège sélectionne et invite les films qui seront présentés en Sélection officielle, en Avant-première ou en Séance spéciale.

Les ayants droit doivent s'assurer de disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, des droits à l'image et, d'une manière générale, de l'ensemble des droits des tiers, de telle manière que le FIFCL ne puisse être inquiété ou tenu pour responsable lors de la diffusion des films. Toute réclamation d'un tiers relativement aux films est de nature à exclure le film du Festival.

• Article 3

Une fois sélectionné, aucun film ne peut être retiré du programme au cours du Festival.

• Article 4

Pendant la durée du Festival, aucun des films invités ne peut être projeté en dehors des salles du Festival avant sa présentation officielle.

• Article 5

Seuls peuvent être choisis et invités en Sélection officielle des films répondant aux critères suivants :

- ▶ La compétition est ouverte aux longs et courts-métrages, ainsi qu'aux documentaires, de comédie, inédits, de production belge ou internationale, **ayant été réalisés au cours des 12 mois précédant le FIFCL.**
- ▶ Pour être sélectionnable, un long-métrage **doit avoir une durée supérieure à 60 minutes.**
- ▶ Le Festival n'accepte pas les films **dont la durée est comprise entre 20 et 60 minutes.**
- ▶ Les films **d'une durée égale ou inférieure à 20 minutes** peuvent être présentés à la sélection des courts-métrages.

- ▶ Les films en compétition ne peuvent avoir été diffusés sur Internet ou être sortis en DVD.
- ▶ Un lien Internet avec mot de passe est **obligatoire** (ex : sur Vimeo).
- ▶ En cas de sélection, la copie définitive du film devra impérativement être livrée à Liège **au plus tard le 12 octobre 2023**.

Le comité de sélection pourra visionner un film :

- ▶ SANS sous-titres si la langue originale du film est le français
- ▶ AVEC des sous-titres **en français** pour les autres langues

• Article 6

La date limite des inscriptions des documentaires et des courts et longs métrages proposés à la sélection est fixée au 29 septembre 2023 à 23h59.

L'inscription des films doit obligatoirement avoir lieu sur la page Inscrire un film.

INSCRIRE UN FILM

Les documentaires, courts et longs métrages proposés doivent être mis à la disposition du Festival au plus tard le 12 octobre 2023 (DCP/Digital Cinema Package).

Longs métrages et documentaires :

- ▶ Si le film est diffusé dans un des cinémas des Grignoux (cinéma « Churchill », cinéma « Sauvenière » ou cinéma « Le Parc »), il doit obligatoirement être envoyé en Digital Cinema Package (DCP).
- ▶ Si le film est diffusé au cinéma Palace (Kinopolis Group), il doit être envoyé à la société Gofilex (obligatoire). Gofilex enverra ensuite votre film au Festival par réseau.

Courts métrages :

- ▶ Le film doit être envoyé à la société Gofilex (Gofilex enverra ensuite votre film au Festival par réseau) ou via le Digital Cinema Package (DCP) sur un disque dur physique.

Pour toute question liée à l'envoi de votre film au FIFCL, vous pouvez contacter Youssra RAGBA, via youssra@fifcl.be ou le +32(0) 498 70 16 48.

• Article 7

Tous les films doivent être présentés en version originale et sous-titrés en français (sauf pour les films dont la version originale est en français). Est considérée comme version originale, toute langue dans laquelle le film est ou sera diffusé dans son pays d'origine.

Le Conseil d'Administration et/ou le Comité de Sélection du Festival appréciera/ront dans quelle mesure une version qui ne répondrait pas exactement à cette définition pourrait être néanmoins retenue.

Les frais de sous-titrage sont à la charge du producteur, du vendeur ou du distributeur belge. Les projections durant l'événement sont assurées par les prestataires/ partenaires du FIFCL (l'asbl les Grignoux, Kinopolis Group ou sub4u).

GRIGNOUX

KINEPOLIS

SUB4U

• Article 8

Les films retenus en Sélection officielle s'engagent à faire apparaître, sur tous supports publicitaires, le logotype « Sélection officielle 2023 » du FIFCL. De plus, les lauréats et les sociétés de distribution acceptent de faire figurer, sur leurs matériels publicitaires, la mention des prix telle que définie dans la charte graphique du Festival international du film de comédie de Liège, disponible sur le site officiel.

SITE OFFICIEL

Sur chaque support de communication (affiche, banner, publicité, vidéo en lien avec la présence des équipes des films à Liège), le logo du Festival International du Film de Comédie de Liège doit impérativement se trouver sur l'affiche.

Le logo du FIFCL est à télécharger via l'Espace téléchargement.

ESPACE TÉLÉCHARGEMENT

• Article 9

Les frais d'assurance des copies et/ou cassettes à l'aller et au retour sont à la charge de leur propriétaire.

Les frais de transport des copies et/ou cassettes à l'aller sont à la charge de leur propriétaire. Seuls les frais de transport pour le retour sont à la charge du Festival.

• Article 10

Votre long-métrage est sélectionné ? Le Festival prend en charge les frais de voyage, d'hébergement et de repas de 3 talents par film retenu en Sélection officielle. Tout talent supplémentaire sera, sauf exception admise par le Conseil d'administration du FIFCL, à charge du distributeur belge, du vendeur ou du producteur.

Pour les courts-métrages et les documentaires : le FIFCL prend en charge tous les repas et une nuit à l'hôtel (avec petit-déjeuner) pour une personne. Le reste est à charge du distributeur belge, du vendeur ou du producteur.

• Article 11

La participation au Festival International du Film de Comédie de Liège implique l'adhésion au présent règlement.

En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, c'est le texte français qui fera foi.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble de la Sélection officielle.